

Commune de
LIGNIERES-CHATELAIN
16 Place de la Mairie
Tel. 03.22.38.03.91

DEPARTEMENT
DE LA SOMME

ARRONDISSEMENT
D'AMIENS

CANTON DE
POIX DE PICARDIE

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE LIGNIERES CHATELAIN

Compte rendu du conseil municipal

SESSION ORDINAIRE DU 23 SEPTEMBRE 2026

Convocation du 09 septembre 2026

Affichage du 29 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois septembre, à vingt heures, le **Conseil Municipal de LIGNIERES-CHATELAIN,** légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Hubert AVET**, Maire.

Etaient présents : Mme AVET Anaïs, M. AVET Hubert, M. BLEYAERT Thibaut, Mme BOULET Sylvie, M. CRETE Adrien, Mme CRETE Marie, M. DELETTRE Gaëtan, M. DUFOUR Stéphane, M. LARCHER Benjamin et Mme MONNIER Estelle.

Secrétaire de séance : M. DELETTRE Gaëtan.

Formant la majorité des membres en exercice.

Ordre du jour

- Compte-rendu de la séance du 29 avril 2026,
- Décision modificative N°1,
- Eglise,
- Cimetière,
- Massif et jardinières de la salle des fêtes,
- Radiateur dans les vestiaires,
- Alarme dans l'atelier,
- Correspondant défense,
- Colis des Aînés,
- Questions diverses.

1 – DECISION MODIFICATIVE N°1

La séance ouverte, le Maire indique aux membres du Conseil Municipal qu'une décision modificative doit être prise pour :

- amortissement : Aménagement voirie place de la Mairie et rue de l'Eglise

DF : 681/042 : 13 147 €
RI : 28041512/040 : 13 147 €
RF : 77681/042 : 13 147 €
DI : 198/040 : 13 147 €

- Porte atelier

DI : 2135 : - 5 910 €
DI : 2131 : 5 910 €

- Effacement de réseaux

DI : 2138 : -10 000 €
DI : 204182 : 10 000 €

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal approuvent la décision modificative ci-dessus présentée.

2 – MASSIF ET JARDINIERES DE LA SALLE DES FETES

La séance ouverte, le Maire présente le devis qu'il a obtenu pour remettre en état le massif place de la Mairie et regarnir les jardinières de la salle des fêtes :

- DELBARD AUMALE : 363,96 € TTC.

Des plantes vivaces seront installées dès que la saison le permettra.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal approuvent le devis de DELBARD AUMALE d'un montant de 363, 96 € TTC.

3 – RADIATEURS DANS LES VESTIAIRES AU TERRAIN DE FOOT

La séance ouverte, le Maire indique aux membres du conseil municipal que les radiateurs dans les vestiaires ne sont plus adaptés. Ils consomment énormément et ne sont pas performants.

Il présente les devis qu'il a obtenu :

- SARL GORIN PERE ET FILS : 3 029,51 € TTC
- RETORE GERALD : 1 439,94 € TTC

Il précise que les consignes données aux entreprises ont été les mêmes : des radiateurs nouvelle générations adaptés à la dimension des pièces.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal valident le devis de RETORE GERALD d'un montant de 1 439,94 € TTC.

4 – ALARME DANS L'ATELIER

La séance ouverte, le Maire indique aux membres du conseil municipal qu'il souhaite qu'une alarme soit installée dans l'atelier afin de sécuriser les lieux suite aux cambriolages.

Il présente les devis qu'il a obtenu :

- SARL GORIN PERE ET FILS : 2 404.93 € TTC
- RETORE GERALD : 1 497,60 € TTC

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal valident le devis de RETORE GERALD d'un montant de 1 497.60 € TTC.

5 – CORRESPONDANT DEFENSE

La séance ouverte, le Maire indique aux membres du conseil municipal qu'un correspondant défense doit être élu parmi les conseillers municipaux.

Monsieur DUFOUR Stéphane se propose pour remplir les fonctions de correspondant défense.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'élire Monsieur DUFOUR Stéphane correspondant défense.

6 – NOEL DES AINES

La séance ouverte, le Maire indique aux membres du conseil municipal qu'il souhaite de nouveau organiser le Noël des Aînés dans les mêmes conditions que l'année dernière.

Le Noël des Aînés est destiné aux habitants de notre commune déclarés et âgés de plus de 70 ans.

Le principe des colis couples et individuel est maintenu.

Cette année cela concerne 60 personnes : 16 couples et 28 personnes seules.

La distribution des colis aura lieu à partir de mi-décembre et sera effectuée par les Conseillers Municipaux comme les années précédentes.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident de reconduire le Noël des Aînés.

7 – POINTS A L'ORDRE DU JOUR N'AYANT PAS FAIT L'OBJET D'UNE DELIBERATION

Eglise : Des travaux vont être nécessaires pour préserver notre église et leur coût va être conséquent. Monsieur le Maire souhaite savoir s'il peut solliciter des devis et se rapprocher des financeurs. L'ensemble des conseillers est d'accord pour lancer le projet.

Cimetière : Monsieur le Maire indique qu'il souhaite agrandir le cimetière car le manque de place va se faire sentir dans les années à venir. Des aménagements de terrain sont à réaliser : haies, parcellaire, …. L'ensemble des conseillers est d'accord pour lancer le projet.

Le présent procès-verbal, dressé et clos le 23 septembre 2026 à vingt-deux heures.
Certifié conforme

Le Maire,

Hubert AVET

Le Secrétaire de séance,

Gaëtan DELETTRE